

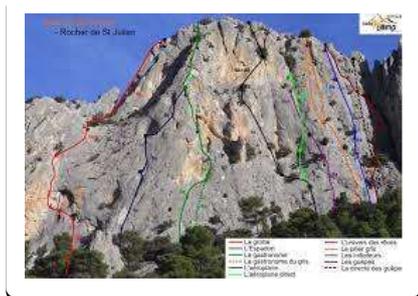
CAMP DE PRINTEMPS DANS LA DRÔME

BUIS LES BARONNIES

DU 6 AU 13 AVRIL 2024

Le SMUS Escalade vous propose une sortie pendant les vacances scolaires pour découvrir les falaises de la Drôme provençale et grimper en couenne, comme en grandes voies.

Niveau requis et programme



Cette sortie non encadrée s'adresse à des **grimpeurs autonomes en couenne** (connaissance de la manip' de fin de voie et règles de sécu en falaise) et d'un niveau **minimum 5B**.

Au programme : **couennes et grandes voies** de 2 ou 3 longueurs sur les sites: rocher Saint-Julien et Baume Rousse, entre autres.

Via ferrata possible.

Topo : Escalade Drôme provençale

Organisation et logistique



16 places

Transport non compris, covoiturage à organiser (650 km)

Logement dans un gîte (La Condamine à Sainte Jalle)

Repas du soir compris. Vous devez prévoir vos petits déjeuners et déjeuners.

Le matériel (cordes, dégaines, casques ...) pourra être emprunté au club.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

Envoyer un mail à victoire.bastardie@smus-escalade.fr

Tarif : 120 € par personne (Prise en charge SMUS incluse / Ajustement des comptes après la sortie)

Nom : Prénom :

Noms et prénoms des autres personnes à inscrire. :

.....

Je joins un chèque de : x 120 euros = euros à l'ordre du SMUS Escalade.

Mettre la fiche d'inscription + signature des règles des sorties 2024 du SMUS (au dos de cette feuille) + chèque dans une enveloppe avec le nom de la sortie.

A remettre au délégué à la salle Brossolette ou dans le tiroir inscriptions.p

CONDITIONS POUR LA PARTICIPATION AUX SORTIES 2024

DU SMUS ESCALADE

Révision 2 du 19/11/2021

Ce document précise les règles de la participation aux sorties. Il doit être signé par chaque participant pour que son inscription soit validée.

RESPONSABILITE

Les sorties proposées par SMUS Escalade s'adressent aux adultes membres du club, autonomes en escalade, à jour de leur cotisation, majeurs ou mineurs à condition d'être sous la responsabilité de leurs parents ou d'un adulte ayant donné une délégation de responsabilité par écrit. A l'exception des sorties encadrées par un moniteur disposant d'un brevet d'état, les sorties proposées par SMUS Escalade ne sont pas des sorties encadrées et placées sous la responsabilité du club ou du membre bénévole coordonnateur de la sortie. Ces sorties sans encadrement par un moniteur BE doivent être considérées comme des regroupements de membres autonomes et responsables d'eux-mêmes. L'organisation des transports, des cordées et le choix des voies d'escalade et de leur difficulté sont laissés à l'entière responsabilité de chaque participant.

INSCRIPTION

Les candidats doivent s'inscrire sur la liste affichée dans la salle. Cette liste permet aux participants de se regrouper pour organiser eux-mêmes leur déplacement. L'inscription à la sortie implique l'acceptation sans réserve des conditions exposées dans le présent document.

TRANSPORT, HEBERGEMENT ET REPAS

L'organisation des transports est à la charge des participants. Il est suggéré de pratiquer le covoiturage et partager les frais de transport en voiture particulière sur la base d'un remboursement de 0,2 € / km + les frais de péages. Ces frais sont autogérés par chacun des propriétaires de voiture.

Le club participe aux frais d'hébergement et repas. La participation forfaitaire pour l'hébergement et les repas demandée à chacun peut varier en fonction du lieu et du nombre de jours et tient compte de l'aide apportée par le club.

MATERIEL

SMUS Escalade prête aux membres qui en font la demande des matériels techniques (cordes, dégaines, casques, longues, etc.). Si les matériels disponibles ne sont pas en quantité suffisante, il faudra prévoir un roulement des matériels. Ces matériels confiés aux membres devront être rapportés au club dans la semaine suivant la sortie.

Compte tenu du nombre de participants et des stocks de matériels disponibles, il est demandé à chaque participant d'apporter le matériel personnel dont il dispose. En cas d'utilisation de matériels personnels, il appartient à chacun de vérifier la validité du matériel avec son propriétaire. Toute anomalie ou défectuosité constatée sur un matériel doit être signalée sans délai. Le matériel personnel est sous la responsabilité de son propriétaire.

SECURITE

L'escalade est un sport qui peut être dangereux si certaines règles de sécurité ne sont pas respectées :

- ne s'aventurer que dans des voies d'escalade dont la difficulté est en accord avec ses propres aptitudes.
- n'utiliser que du matériel homologué et vérifier que les matériels sont valides et en bon état
- Il est rappelé que le port du casque est obligatoire pour tous au pied des voies.
- le bout de corde doit-être fixé au baudrier de l'assureur ou bien faire un noeud en huit.
- respecter les accès et ne pas traverser les propriétés privées. Respecter les règles d'utilisation propres au site. Ne pas endommager la végétation et rapporter ses détritrus.

Voici un lien à consulter pour les règles de sécurité en falaises :

<https://www.ffme.fr/wp-content/uploads/2020/02/escalade-regles-securite.pdf> ----->>

J'atteste avoir pris connaissance des conditions de participation aux sorties SMUS Escalade.

NOM et Prénom : Date et signature :

Précédé de la mention « lu et approuvé »